



Lundi 15 février 2021

## L'État soutient le développement des jardins partagés dans les Bouches-du-Rhône

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique.

Accessibles par des appels à projets départementaux, des aides financières de l'État sont mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin pour soutenir les projets de jardins partagés et collectifs.

Ainsi dans les Bouches-du-Rhône, une enveloppe de 500 000 euros est consacrée aux porteurs de projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine. À partir de ce lundi 15 février 2021, les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que les bailleurs sociaux peuvent candidater.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, ou encore expositions) et la gestion du site sont aussi attendus.

Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées rapidement au niveau local pour des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

## Liens utiles et contacts:

- ⇒ Appel à projets: <a href="https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Plan-de-relance">https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Plan-de-relance</a>
- Dépôt des dossiers et informations : ddtm-saf@bouches-du-rhone.gouv.fr

Ces jardins sont aussi créateurs de lien social et culturel. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de renforcer son soutien aux projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain et aux projets qui permettent de donner accès au plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à un jardin partagé ou collectif. Cette opération « quartiers fertiles » est pilotée par l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine).

À l'échelle nationale, 17 millions d'euros du volet « agriculture » du Plan de relance sont alloués au soutien de jardins partagés et collectifs.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

